

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DASES 123G : Subvention à l'association 13 pour tous (13e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des activités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association 13 pour tous ;

Sur le rapport présenté par Madame Liliane CAPELLE au nom de la 6e commission :

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association 13 pour tous située 4, place de la Vénétie (13^e) (Tiers : X0672 - SIMPA N° 19943 – 2012_01697) au titre de 2012.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 657-4, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.